

# ACTION URGENTE

## ANGOLA. DES MILITANTS PACIFIQUES DÉTENUS SANS INCULPATION

**Les 15 militants appréhendés entre le 20 et le 24 juin dernier à Luanda, la capitale de l'Angola, sont maintenus en détention sans inculpation depuis leur arrestation, liée à leur participation à une réunion pacifique pendant laquelle ils ont évoqué leurs craintes concernant leurs dirigeants. Une autre personne a été arrêtée le 30 juin, et des manifestations pacifiques appelant à la libération des militants, organisées le 29 juillet et le 8 août, ont été réprimées avec violence par la police.**

Les 15 militants appréhendés par les forces de sécurité angolaises entre le 20 et le 24 juin 2015 à Luanda, sont maintenus en détention sans inculpation. Parmi eux figurent l'universitaire et journaliste **Domingos da Cruz**, ainsi que les militants politiques et défenseurs des droits humains **Henrique Luty da Silva Beirão**, **Manuel Chivonde** (Nito Alves), **Nuno Álvaro Dala**, **Afonso Mahenda Matias** (Mbanza Hanza), **Nelson Dibango Mendes dos Santos**, **Hitler Jessy Chivonde** (Itler Samussuko), **Albano Evaristo Bingocabingo**, **Sedrick Domingos de Carvalho**, **Fernando António Tomás** (Nicolas o Radical), **Arante Kivuvu Italiano Lopes**, **Benedito Jeremias**, **José Gomes Hata** (Cheick Hata), **Inocêncio Antônio de Brito** et **Oswaldo Sérgio Correia Caholo**. **Zenóbio Lázaro Muhondo Zumba**, analyste travaillant au service Information et Analyse des forces armées angolaises, a été arrêté le 30 juin pour être apparu sur une photographie aux côtés d'Oswaldo Caholo. Il est lui aussi maintenu en détention sans inculpation.

Les 15 militants sont accusés d'avoir fomenté une rébellion et un coup d'État en vue de renverser le président angolais et d'autres membres du gouvernement, pour avoir participé à une réunion pacifique le 20 juin dernier, au cours de laquelle ils ont évoqué leurs craintes quant à la gouvernance du président José Eduardo dos Santos, au pouvoir depuis 36 ans. Les agents de police qui les ont placés en détention ont mené des perquisitions sans mandat et saisi du matériel électronique aux domiciles des personnes qu'ils pensaient impliquées dans la réunion.

Le 29 juin, les policiers ont réprimé avec violence une manifestation pacifique en faveur de la libération des militants, en frappant et en arrêtant des participants. Des actions de solidarité ont également été organisées au Portugal, en Belgique et en Allemagne. Le 8 août, des manifestants défilaient pacifiquement pour demander la remise en liberté des militants lorsque des policiers armés les ont violemment dispersés au moyen de matraques et en lançant des chiens dans la foule. Plusieurs personnes ont été brièvement détenues.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en portugais, en anglais ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités à libérer immédiatement et sans condition les 16 hommes en détention et à restituer le matériel électronique saisi ;
- en attendant, priez-les instamment de veiller à ce qu'ils ne soient pas victimes de torture ou d'autres mauvais traitements, et qu'ils puissent sans délai consulter les avocats de leur choix et communiquer avec leurs familles ;
- engagez-les à mettre immédiatement fin aux arrestations arbitraires, au harcèlement et aux manœuvres d'intimidation visant des militants, et à protéger leur droit à la liberté d'association, de réunion et d'expression.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 OCTOBRE 2015 À :**

Ministre de la Justice et des Droits

humains

Rui Jorge Carneiro Mangueira  
Ministry of Justice and Human Rights  
Rua 17 Setembro, No. 32, CP 1986  
Luanda, Angola

**Formule d'appel : *A sua Excelência, /***  
**Monsieur le Ministre,**

Procureur général

João Maria Moreira de Sousa  
Office of the General Prosecutor  
Rua 17 Setembro, Largo do Amor  
Vila Alice, Luanda, Angola

**Formule d'appel : *Exmo Dr. /***  
**Monsieur le Procureur général,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Angola dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 143/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/en/documents/AFR12/1971/2015/en/>.

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

ANGOLA. DES MILITANTS PACIFIQUES DÉTENUS SANS INCULPATION

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les autorités angolaises ont pour habitude de réprimer la dissidence, souvent avec violence. Dans son rapport *Punishing Dissent: Suppression of Freedom of Association and Assembly in Angola*

(<https://www.amnesty.org/fr/documents/afr12/004/2014/en/>), Amnesty International a recueilli des informations sur la façon dont celles-ci restreignent illégalement la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.

Plusieurs détracteurs du gouvernement du président José Eduardo dos Santos ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture. Bien que la liberté d'expression et de réunion pacifique soit clairement inscrite dans la Constitution angolaise et dans plusieurs traités internationaux auxquels l'Angola est partie, ce droit continue d'être bafoué.

Noms : Henrique Luaty da Silva Beirão, Manuel Chivonde (Nito Alves), Nuno Álvaro Dala, Afonso Mahenda Matias (Mbanza Hanza), Nelson Dibango Mendes dos Santos, Hitler Jessy Chivonde (Itler Samussuko), Albano Evaristo Bingocabingo, Sedrick Domingos de Carvalho, Fernando António Tomás (Nicolas o Radical), Arante Kivuvu Italiano Lopes, Benedito Jeremias, José Gomes Hata (Cheick Hata), Inocêncio António de Brito, Osvaldo Sérgio Correia Caholo, Domingos da Cruz et Zenóbio Zuma.

Hommes

Action complémentaire sur l'AU 143/15, AFR 12/2295/2015, 21 août 2015